



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2015

**FICHE n° 25**  
**GPSO – Le projet de la LIGNE A GRANDE VITESSE**  
**en Tarn-et-Garonne**

*Service émetteur : Direction Départementale des Territoires*

*Coordonnées du service : Service Connaissance et Aménagement durable des Territoires*

*Personne à contacter : Mme Belloc Marilynne*

Rappel : 29 communes de notre département sont concernées par la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse pour 70 km de ligne nouvelle.

## **I – Les conclusions de l'enquête d'utilité publique**

La Commission d'enquête a émis un avis défavorable sur la déclaration d'utilité publique du projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et favorable avec réserves sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes et intercommunalités.

La Commission d'enquête a aussi émis un avis défavorable pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (de Saint-Jory à Toulouse-Matabiau sur 19 km),

Pour rappel, les conclusions du rapport d'enquête mettent notamment en avant, pour les lignes nouvelles, une rentabilité socio-économique insuffisante ainsi qu'un financement public incertain.

En date du 8 juin 2015, le Préfet de Région a adressé un courrier aux collectivités du Grand Sud-Ouest en les invitant à lui communiquer les observations que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourraient appeler afin d'alimenter la contribution du préfet coordonnateur de l'enquête publique. Plusieurs collectivités de Midi-Pyrénées ont exprimé leur soutien « plein et entier » au projet GPSO.

## **Les conséquences : quelle suite au projet ?**

Sur le plan strictement réglementaire, la procédure pour la ligne nouvelle se poursuit et le gouvernement dispose d'un délai de 18 mois après la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 8 juin 2016 pour se prononcer, après avis du Conseil d'Etat, sur la **déclaration d'utilité publique du projet**. Le respect de cette procédure impose aujourd'hui l'absence de toute conclusion prématurée tirée de l'avis de la commission d'enquête publique.

## II – Le calendrier du projet

- **juillet 2015** : remise du mémoire de SNCF Réseau en réponse aux observations de la commission d'enquête,
- **26 septembre 2015** : annonce par Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, de la **décision du Gouvernement de poursuivre les procédures devant conduire à la déclaration d'utilité publique des projets de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse** et Bordeaux-Dax,
- **octobre-novembre 2015** : transmission aux collectivités concernées des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- **automne 2015** : saisine du Conseil d'Etat,
- **au plus tard le 8 juin 2016** : **déclaration d'utilité publique du projet (DUP)**.

## III – Les acquisitions foncières anticipées des habitations

Le dispositif d'acquisition de bien bâtis prioritaires avant la DUP visant à répondre à la situation difficile de certains propriétaires se trouvant dans l'obligation de vendre rapidement leur bien et ne pouvant le faire en raison de l'existence du projet d'expropriation, se poursuit.

**Le Comité Technique Foncier (CTF)** a été mis en place dans le département, composé de représentants de l'État, du conseil régional, du conseil départemental et de RFF (financeurs du programme). Co-présidé par le Président du Conseil Départemental et du Préfet (secrétariat par RFF), son rôle est de définir et d'orienter les actions à mener en matière d'anticipation foncière.

L'enveloppe budgétaire de 2,3 M€ pour le département, financée à hauteur de 25 % par chacun des financeurs, a permis de réaliser 8 acquisitions ; l'enveloppe est consommée dans sa quasi-totalité.

- **les réserves foncières agricoles** : environ 70 hectares sont stockés par la SAFER à proximité du projet afin de faciliter, le moment venu, la restructuration des propriétés et exploitations agricoles concernées par les futures emprises.

## IV - Le Comité gare

La commune de Bressols et plus largement la communauté d'agglomération du Grand Montauban accueilleront la future gare LGV, à l'intersection de la ligne ferroviaire actuelle, permettant ainsi de réaliser un complexe gare LGV/TER.

Un **comité gare** a été créé par le Préfet en juillet 2011 ; lors de son installation deux ateliers ont été mis en place : l'atelier « aménagement du territoire » et l'atelier « déplacements ». Les réflexions doivent se poursuivre.